

Projet de communication au 11^{ème} Colloque de l'ACN

La mise en place dans les entreprises de la norme IAS 19 sur l'évaluation des dettes de retraite

Norbert Gautron (Joël Winter & Associés)

Résumé :

La norme IAS 19 sur les engagements sociaux (en retraite et prévoyance) conduit les entreprises à entamer des réflexions profondes sur les couvertures de retraite supplémentaire qu'elles proposent à leurs salariés et anciens salariés.

Plus précisément, les réflexions entamées conduisent à :

. Identifier de manière exhaustive les engagements pris. Dans le cadre des régimes de retraite, il s'agit notamment d'identifier les caractéristiques précises des régimes à prestations définies (régimes additifs et différentiels) et des populations auxquelles ces régimes s'adressent. La Loi Fillon de 2003 sur les retraites à travers notamment son Article 115 a modifié la donne en matière de régimes à prestations définies.

. Mesurer, suivant des méthodes actuarielles et comptables, la valeur des engagements pris. La norme IAS 19 impose certaines méthodes de comptabilisation, à adapter au cas des régimes français. La valeur des engagements dépend également des hypothèses retenues, que ce soit au niveau démographique, économique et financier. La baisse continue des taux d'intérêt des derniers mois alourdit le montant de la dette actuarielle de manière très importante.

. Envisager, si besoin, des modifications des régimes, afin de limiter le coût comptable annuel.

. Prévoir, afin d'optimiser les montages, une externalisation des engagements auprès d'organismes d'assurances.